

# Sécurité, simplicité, maîtrise... Libérez-vous des contraintes de la paie !



**offre spéciale**  
**COMPANEO**

**3 mois**  
de prestations  
**GRATUITES<sup>(1)</sup>**

**V**ous avez entre 20 et 50 salariés ? Vous désirez confier la gestion de votre paie à un spécialiste ? Vous recherchez une solution qui sécurise la déclaration de vos charges sociales ? Vous voulez bénéficier des dernières dispositions légales et conventionnelles ?

## Votre paie et plus encore !

- 1 Etablissement de la paie et des déclarations sociales (DUCS Edi avec Urssaf, Pôle Emploi, retraite et prévoyance).
- 2 Gestion des démarches administratives (embauche, départ, calcul des droits maladie et attestations, congés, DIF...).
- 3 Veille et maintenance légales et conventionnelles sur plus de 500 conventions collectives étendues.
- 4 Audit des calculs de rémunération et de charges du personnel.

## Un service 100 % dématérialisé, complet et sécurisé !

Connectez-vous à votre service paie via un portail Internet et bénéficiez d'un mode simple et rapide de collecte et de transmission de vos données :

- 1 Tableaux de la situation mensuelle (contrats, effectifs, absences...),
- 2 Etat de suivi des paiements de charges sociales avec récapitulatif annuel,
- 3 Prévisionnel des dépenses du personnel,
- 4 Gestion et consultation des documents de paie pendant 3 ans,
- 5 Liste des écarts de paie entre 2 mois...

ADP assure une surveillance 24h/24, 7j/7 des accès aux services.

**Nouveau : la solution entièrement Full web d'ADP !**

### Les bénéfices pour votre entreprise :

- 1 Vous gagnez du temps pour vous consacrer à votre activité.
- 2 Vous ne payez plus de cotisations excessives.
- 3 En parfaite conformité, vous évitez les contentieux avec vos salariés.
- 4 Vous tirez parti immédiatement des dispositifs d'aide, des nouveaux textes de loi et des conventions collectives.
- 5 Vous maîtrisez et gardez la main sur l'exploitation des données du personnel.

## Pourquoi ADP est-il le leader ?

- 1 ADP est consulté avant la publication des Lois et entretient une veille sociale avec ses 180 spécialistes.
- 2 ADP assiste ses clients lors des contrôles URSSAF.
- 3 ADP s'engage sur les délais de prestations.
- 4 ADP répare les erreurs de son fait.
- 5 ADP pratique une politique tarifaire transparente et sans surprise.

(1) Pour toute entreprise de 20 à 49 salariés souscrivant un contrat Pégase Entreprises avant le 31 août 2011.



Spécialiste des services pour la gestion de la Paie et des Ressources Humaines :

- 9 200 clients
- 2,5 millions de salariés gérés mensuellement
- 2 000 collaborateurs dont 600 gestionnaires de paie, 210 consultants, chefs de projets, formateurs Paie/RH
- 11 agences locales



**Devis et informations  
GRATUITS**

1 Devis gratuits en 48 H page 191

2 Appelez le **0825 160 010**

3 [www.companeo.com](http://www.companeo.com)

mot clé : **adpg4**  
sur notre moteur de recherche

